

CONVOCATION PAR EPREUVE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat: 02446991208

Inscription n°: 001

Session: 2025

Version 1 du 15/04/2025 à 12:12

SIEC-Maison des Examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX

Mél.: Corentin.VORMESE@siec.education.fr

Né le : 27/04/2006

Etablissement: SCHOLIA - PARIS (0756411L)

MONSIEUR NDOUNTENG O'neal Jordan 5 avenue Emile Baudot 91300 MASSY

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

PARC DES EXPOSITIONS STATION PARC DES EXPOSITIONS RER B 93420 VILLEPINTE
--

Expression et communication en langue anglaise - partie écrite - Anglais (E2-A) (écrite)	Le jeudi 15 mai 2025 à 10:30	Durée : 2H00	Salle : GROUPE 10 (HALL 2)
Culture générale et expression - (E1) (écrite)	Le jeudi 15 mai 2025 à 14:30	Durée : 3H00	Salle : GROUPE 10 (HALL 2)
Mathématiques pour l'informatique - (E3) (écrite)	Le vendredi 16 mai 2025 à 16:00	Durée : 2H00	Salle : GROUPE 10 (HALL 2)
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique - (E4) (écrite)	Le lundi 19 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : GROUPE 10 (HALL 2)
Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) - (E7) (écrite)	Le mardi 20 mai 2025 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : GROUPE 10 (HALL 2)

LYC ECOLE NATIONALE DE COMMERCE 70 BOULEVARD BESSIERES 75017 PARIS

Support et mise à disposition de services Le vendredi 23 mai 2025 à 10:00 Durée: 0H40 informatiques - (E5) (oral)

LYC MONTALEMBERT 238 boulevard Saint Denis 92400 COURBEVOIE

Expression et communication en langue Le mercredi 28 mai 2025 à 09:30 Durée: 0H20 anglaise - partie orale - Anglais (E2-B)

SCHOLIA 52 BOULEVARD DE SÉBASTOPOL 75003 PARIS

Conception et développement Le vendredi 27 juin 2025 à 08:00 Durée: 0H40

d'applications - (E6) (pratique)

(oral)

LES HEURES DE DEBUT DEPREUVE DES CANDIDATS AVEC AMENAGEMENTS QUI COMPOSENT A LA MAISON DES EXAMENS-SIEC SONT DEFINIES TELLES QUE CI-DESSOUS. NOUS VOUS INVITONS A LES RESPECTER STRICTEMENT.

Suite page suivante

Jeudi 15 mai 2025 10h00 ET 14h00 Vendredi 16 mai 2025 (11h00 ET) 16h00 Lundi 19 mai 2025 14h00 Mardi 20 mai 2025 14h00

Cyclades 1 /2

BTS SIO (Services informatiques aux organisations) - Session 2025

Les candidats de l'enseignement à distance adresseront leur livret scolaire pour le **06 juin 2025** à la : Maison des Examens - Service DES 3 - BTS SIO 7 rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex.

Une version papier de cette convocation vous sera demandée pour les épreuves écrites.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE DES ÉPREUVES

- ✓ Les candidats doivent se munir de leur <u>convocation</u>, d'une <u>pièce d'identité</u> et du matériel habituel pour composer. **Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen :**
 - soit avant la fin de la 2ème heure d'épreuve pour les épreuves E1 et E2;
 - soit avant la fin de l'épreuve pour le reste des épreuves.
- ✓ Toute absence à une épreuve obligatoire est <u>éliminatoire</u>. Une absence pour cas de force majeure dûment justifié est sanctionnée par la note 00/20. Le justificatif doit être transmis au **SIEC** sous 48h. Les dates et heures des épreuves orales sont <u>impératives</u>. Tout candidat se présentant à une autre date que celle figurant sur sa convocation ne sera pas admis à subir l'épreuve. Aucun changement pour convenance personnelle ne sera accepté.

Dans le cadre de consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, **toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves.** Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. <u>Seul un sac à main, ou un cartable de petites dimensions</u> pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle.

II. MATÉRIELS ET DOCUMENTS AUTORISÉS (sauf mention contraire portée sur le sujet) : [pour les épreuves orales et écrites]

- En cas d'annexe(s): inscrire OBLIGATOIREMENT votre numéro de candidat sur l'annexe et l'insérer dans la copie sans l'agrafer.
- ✓ Épreuve E2 (Expression et communication en langue anglaise): l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Le dictionnaire électronique est interdit. Pour l'épreuve orale, il est recommandé de se munir d'un casque audio personnel filaire à prise Jack.
- √ Pour toutes les épreuves écrites, il est impératif de composer avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire). Vous ne devez pas utiliser de stylo plume à encre claire ni de stylo à encre effaçable.
- ✓ Lorsque le sujet l'autorise expressément, l'usage de la calculatrice, avec <u>mode examen actif</u> ou <u>sans mémoire</u>, de type « collège », est accepté. Les téléphones portables, ordinateurs de poche, montres connectées ou agendas électroniques ne sont pas autorisés, même pour lire l'heure. Le candidat doit les éteindre et les ranger dans son sac, qu'il ne peut conserver auprès de lui. Toute possession d'un appareil de ce type sur soi (même éteint) fera l'objet d'une suspicion de fraude.

III. ÉPREUVES ÉCRITES

Centre épreuve écrite	Adresse	Accès - Plan	
Parc des expositions de Paris-nord	HALL N° 2 93240 VILLEPINTE	 ✓ RER B direction Aéroport Charles de Gaulle - arrêt : Parc des expositions ✓ BUS : Ligne 350 – Départ des gares du Nord et de l'Est Station « Parc des Expositions ». ✓ Parking Payant – Accès exposants - livraisons puis suivre Parking P1 (15 min de marche à pied du hall). 	
Etablissements scolaires	Voir adresse au recto de la convocation		
Maison des Examens	7 rue Ernest Renan	✓ RER B arrêt : LAPLACE	
	94110 ARCUEIL	✓ BUS 57, 320, 380 arrivent à proximité du bâtiment	

IV. ÉPREUVES ORALES ET/OU PRATIQUES [POUR LES CANDIDATS PASSANT L'ÉPREUVE SOUS FORME PONCTUELLE]

- ✓ <u>Dépôt de dossiers</u>: des informations concernant les dossiers professionnels sont publiées sur le site de la <u>Maison des examens</u>: https://siec.education.fr/candidats/docutheque/examens/BTS/bts-services-informatiques-aux-organisations-sio-session-2025-0
- ✓ Épreuve E5 (support et mise à disposition de services informatiques): le jour de l'épreuve, tous les candidats doivent impérativement venir avec le tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le portfolio ainsi que le dossier numérique de type portfolio (pour lequel le candidat viendra avec le matériel approprié pour l'exploiter, sinon une version papier).

Les plans d'accès aux centres épreuves autres que des établissements sont consultables sur le site : www.siec.education.fr

V. PUBLICATION DES RÉSULTATS

- ✓ Les dates de résultats seront communiquées ultérieurement. Ces derniers seront accessibles gratuitement par internet via le site: https://candidat.examens-concours.gouv.fr/ Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
- ✓ Le jour des résultats, les relevés de notes seront adressés directement aux candidats sur Cyclades. Informations sur le site: https://siec.education.fr/candidats/examens/BTS

VI. DIPLÔMES

- Pour les candidats scolaires des établissements publics ou privés sous contrat, les diplômes sont à retirer auprès de l'établissement d'origine, entre octobre 2025 et mai 2026.
- ✓ Pour les candidats individuels ou issus des établissements hors contrat, les modalités de remise de diplômes seront communiquées ultérieurement.



Liberté Égalité Fraternité

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRONC COMMUN Métropole

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

<u>Épreuve</u>: LANGUE VIVANTE ÉCRITE E1 / E2 : LANGUE VIVANTE ÉCRITE NIVEAU A – ANGLAIS

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les spécialités suivantes :

- Communication ;
- Conseil et commercialisation de solutions techniques ;
- Gestion de la PME ;
- Gestion des transports et logistique associée ;
- Management commercial opérationnel ;
- Management en hôtellerie restauration (toutes options);
- Management opérationnel de la sécurité ;
- Services informatiques aux organisations (toutes options);
- Support à l'action managériale.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour les spécialités suivantes :

- Assurance;
- Banque Conseiller de clientèle ;
- Collaborateur juriste notarial ;
- Professions immobilières.

Les dictionnaires numériques sont interdits.

Tout autre document ou matériel est interdit.



CONVOCATION PAR EPREUVE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Version 1 du 15/04/2025 à 12:12

N° candidat : 02446991208

Inscription n°: 001

Session: 2025

SIEC-Maison des Examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX

Mél.: Corentin.VORMESE@siec.education.fr

Né le : 27/04/2006

Etablissement: SCHOLIA - PARIS (0756411L)

MONSIEUR NDOUNTENG O'neal Jordan 5 avenue Emile Baudot 91300 MASSY

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

Jeudi 15 mai 2025 10h00 ET 14h00 Vendredi 16 mai 2025 (11h00 ET) 16h00 Lundi 19 mai 2025 14h00 Mardi 20 mai 2025 14h00

BTS SIO (Services informatiques aux organisations) - Session 2025

Les candidats de l'enseignement à distance adresseront leur livret scolaire pour le **06 juin 2025** à la : Maison des Examens - Service DES 3 - BTS SIO 7 rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex.

Une version papier de cette convocation vous sera demandée pour les épreuves écrites.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE DES ÉPREUVES

- ✓ Les candidats doivent se munir de leur <u>convocation</u>, d'une <u>pièce d'identité</u> et du matériel habituel pour composer. **Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen :**
 - soit avant la fin de la 2ème heure d'épreuve pour les épreuves E1 et E2;
 - soit avant la fin de l'épreuve pour le reste des épreuves.
- ✓ Toute absence à une épreuve obligatoire est <u>éliminatoire</u>. Une absence pour cas de force majeure dûment justifié est sanctionnée par la note 00/20. Le justificatif doit être transmis au **SIEC** sous 48h. Les dates et heures des épreuves orales sont <u>impératives</u>. Tout candidat se présentant à une autre date que celle figurant sur sa convocation ne sera pas admis à subir l'épreuve. Aucun changement pour convenance personnelle ne sera accepté.

Dans le cadre de consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, **toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves.** Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. <u>Seul un sac à main, ou un cartable de petites dimensions</u> pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle.

II. MATÉRIELS ET DOCUMENTS AUTORISÉS (sauf mention contraire portée sur le sujet) : [pour les épreuves orales et écrites]

- En cas d'annexe(s): inscrire OBLIGATOIREMENT votre numéro de candidat sur l'annexe et l'insérer dans la copie sans l'agrafer.
- ✓ Épreuve E2 (Expression et communication en langue anglaise): l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Le dictionnaire électronique est interdit. Pour l'épreuve orale, il est recommandé de se munir d'un casque audio personnel filaire à prise Jack.
- √ Pour toutes les épreuves écrites, il est impératif de composer avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire). Vous ne devez pas utiliser de stylo plume à encre claire ni de stylo à encre effaçable.
- ✓ Lorsque le sujet l'autorise expressément, l'usage de la calculatrice, avec <u>mode examen actif</u> ou <u>sans mémoire</u>, de type « collège », est accepté. Les téléphones portables, ordinateurs de poche, montres connectées ou agendas électroniques ne sont pas autorisés, même pour lire l'heure. Le candidat doit les éteindre et les ranger dans son sac, qu'il ne peut conserver auprès de lui. Toute possession d'un appareil de ce type sur soi (même éteint) fera l'objet d'une suspicion de fraude.

III. ÉPREUVES ÉCRITES

Centre épreuve écrite	Adresse	Accès - Plan	
Parc des expositions de Paris-nord	HALL N° 2 93240 VILLEPINTE	 ✓ RER B direction Aéroport Charles de Gaulle - arrêt : Parc des expositions ✓ BUS : Ligne 350 – Départ des gares du Nord et de l'Est Station « Parc des Expositions ». ✓ Parking Payant – Accès exposants - livraisons puis suivre Parking P1 (15 min de marche à pied du hall). 	
Etablissements scolaires	Voir adresse au recto de la convocation		
Maison des Examens	7 rue Ernest Renan	✓ RER B arrêt : LAPLACE	
	94110 ARCUEIL	✓ BUS 57, 320, 380 arrivent à proximité du bâtiment	

IV. ÉPREUVES ORALES ET/OU PRATIQUES [POUR LES CANDIDATS PASSANT L'ÉPREUVE SOUS FORME PONCTUELLE]

- ✓ <u>Dépôt de dossiers</u>: des informations concernant les dossiers professionnels sont publiées sur le site de la <u>Maison des examens</u>: https://siec.education.fr/candidats/docutheque/examens/BTS/bts-services-informatiques-aux-organisations-sio-session-2025-0
- ✓ Épreuve E5 (support et mise à disposition de services informatiques): le jour de l'épreuve, tous les candidats doivent impérativement venir avec le tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le portfolio ainsi que le dossier numérique de type portfolio (pour lequel le candidat viendra avec le matériel approprié pour l'exploiter, sinon une version papier).

Les plans d'accès aux centres épreuves autres que des établissements sont consultables sur le site : www.siec.education.fr

V. PUBLICATION DES RÉSULTATS

- ✓ Les dates de résultats seront communiquées ultérieurement. Ces derniers seront accessibles gratuitement par internet via le site: https://candidat.examens-concours.gouv.fr/ Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
- ✓ Le jour des résultats, les relevés de notes seront adressés directement aux candidats sur Cyclades. Informations sur le site: https://siec.education.fr/candidats/examens/BTS

VI. DIPLÔMES

- Pour les candidats scolaires des établissements publics ou privés sous contrat, les diplômes sont à retirer auprès de l'établissement d'origine, entre octobre 2025 et mai 2026.
- ✓ Pour les candidats individuels ou issus des établissements hors contrat, les modalités de remise de diplômes seront communiquées ultérieurement.

PARIS NORD VILLEPINTE un site & VIPARIS

ACCES CANDIDATS

Adresse:

Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte Hall 2 93420 VILLEPINTE

Information aux candidats

Pour votre sécurité, les valises et sacs de voyage (gros sacs à dos) sont strictement interdits. Aucune bagagerie sur le site ne sera prévue.



Ligne B, direction Charles de Gaulle Aéroport, Station « Parc des Expositions », sortie « Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 2



Ligne 640 Transdev, Villepinte – Gare du Parc des Expositions

Arrêt « Gare du Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 2



Depuis Paris, prendre l'autoroute A1 à Porte de la Chapelle ou l'autoroute A3 de la Porte de Bagnolet en direction de Lille ; rejoindre la A104 en direction de Soissons ; suivre les panneaux indicateurs « Parc des Expositions» ; utiliser la sortie n°1 « Accès EXPOSANTS – LIVRAISONS / Circuit Carole » (ne pas suivre accès visiteurs).

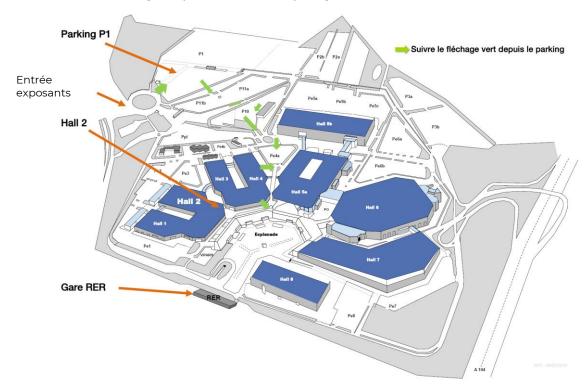
Prendre « Entrée Exposants – Livraisons » puis suivre Parking P1

<u>Parking payant</u>: Stationnement sur le parking P1. Tarif horaire en vigueur, appliqué et plafonné à 10€ par jour (Sur présentation de la convocation)

Attention: paiement à effectuer impérativement et uniquement en caisse.

Prévoir 15 minutes de marche à pied à partir du parking P1

Suivre fléchage indiquant l'accès aux halls par la galerie d'accueil





ACCES CANDIDATS

Adresse:

Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte Hall 7 93420 VILLEPINTE

Information aux candidats

Pour votre sécurité, les valises et sacs de voyage (gros sacs à dos) sont strictement interdits. Aucune bagagerie sur le site ne sera prévue.



Ligne B, direction Charles de Gaulle Aéroport, Station « Parc des Expositions », sortie « Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 7



Ligne 640 Transdev, Villepinte – Gare du Parc des Expositions

Arrêt « Gare du Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 7



Depuis Paris, prendre l'autoroute A1 à Porte de la Chapelle ou l'autoroute A3 de la Porte de Bagnolet en direction de Lille; rejoindre la A104 en direction de Soissons; suivre les panneaux indicateurs et prendre la sortie numéro 2 « Accès Visiteurs » (ne pas suivre accès exposants).

Prendre « Entrée Visiteurs » puis suivre le fléchage vers le Parking P1

<u>Parking payant</u>: Stationnement sur le parking P1. Tarif horaire en vigueur, appliqué et plafonné à 10€ par jour (Sur présentation de la convocation)

Première heure sur le P1 gratuite (pour la dépose et la reprise des candidats)!

Attention: paiement à effectuer impérativement et uniquement en caisse.

Prévoir 15 minutes de marche à pied à partir du parking P1 jusqu'au hall 07

Suivre fléchage indiquant l'accès aux halls par la galerie d'accueil

